

Visa pour motif professionnel (travailleur salarié en France, stagiaire, professions artistiques et culturelles, commerciales, artisanales et industrielles, profession libérale indépendante)

N.B. : toute demande de visa de court séjour pour motif professionnel, quelle que soit la durée de séjour en France, impliquant un travail, un stage ou une formation, doit être accompagnée d'une autorisation délivrée par la DIRECCTE (ex-DDTEFP).

- Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment complété en français ou en anglais et signé
- Deux photographies d'identité récentes
- Passeport + Photocopie de ses 5 premières pages du passeport ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons
- Hukou original (pour les ressortissants chinois) et sa traduction en français ou en anglais + photocopie de toutes les pages et mentions du hukou
- Permis de résidence émis par les autorités compétentes de la municipalité de Shanghai, des provinces de l'Anhui, du Jiangsu ou du Zhejiang + photocopie
- Pour les étrangers résidant en Chine : visa de travail en cours de validité
- Lettre d'invitation de la société invitante en France précisant le but et la durée du séjour ainsi que le programme détaillé du séjour et la liste de tous les invités + photocopie
- Autorisation délivrée par la DIRECCTE compétente
- Preuve de la profession ou de la qualité :
- Pour les salariés: certificat de travail, ordre de mission et licence commerciale de l'employeur avec une traduction en anglais.
- Pour les commerçants: ordre de mission, inscription au Registre du Commerce, compte contribuable, relevés bancaires et le cas échéant licence d'import-export.
- Pour les professions libérales ou autres: carte professionnelle + traductions en français ou en anglais (pour a, b et c) et copies
- Justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour (présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte à l'appui ou prise en charge par la société invitante) + copies
- Réservation d'hôtel correspondant à la durée du séjour en France et dans les Etats Schengen (uniquement en version anglaise ou française - pas de version chinoise)
- Réservation de billet d'avion aller-retour (uniquement en version anglaise ou française - pas de version chinoise)
- Assurance médicale internationale soins/rapatriement + photocopie (uniquement en version anglaise ou française - pas de version chinoise)